

Adresse de la société populaire de Rocher-de-la-liberté, qui félicite la Convention de l'échec du complot contre les représentants, lors de la séance du 28 prairial an II (16 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Rocher-de-la-liberté, qui félicite la Convention de l'échec du complot contre les représentants, lors de la séance du 28 prairial an II (16 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 651;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14805\\_t1\\_0651\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14805_t1_0651_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

avez des ennemis, mais aussi vous trouverez des vengeurs. Des monstres ont voulu attenter aux jours de ceux d'entre vous qui ont défendu avec le plus d'énergie la cause de la liberté; heureusement la liberté a veillé sur eux et ils respirent. S'il se montre encore des antropophages, tous les amis de la patrie sont là pour vous défendre et vous faire un rempart de leurs corps; notre commune entière vous offre autant de défenseurs que de citoyens; nous le sommes tous; voisins de la frontière, commune de la République, nous désirons partager avec elle et ses dangers et ses jouissances; nous voulons comme elle veiller sur vos jours et les protéger; ainsi représentans, notre temps, notre vie, nos travaux, tout est à vous ».

BERLAND (*maire*), GONDÉ, HUGENET, BOFFRAND, SAINTARD, DESGRAIS, LEROY, PICHELIN [et 15 signatures illisibles].

## 11

La société populaire du Rocher-de-la-Liberté, ci-devant St-Lo, département de la Manche, prie la Convention d'agréer l'expression de sa joie sur l'inexécution de l'horrible complot tenté contre les jours de Robespierre et Collot-d'Herbois, et jurent de faire un rempart autour de la Convention nationale.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Rocher-de-la-Liberté, 8 prair. II] (2).

« Les monstres !... ils ne sont pas lassés de crimes ?! La soif du sang est donc inextinguible dans l'âme atroce de Pitts et ses agents intérieurs ! Quoi ! C'est au moment, où les Représentans d'un peuple vertueux, consacrent les saintes maximes du bonheur universel, que tout ce qu'il y a d'impie, tout ce qu'il y a d'impur dans la nature, conspire, à la fois, contre lui !... »

Etre Suprême venges-toi... Vengeons nous de tant de forfaits ! Que le glaive étincèle; que la justice frappe; que la foudre gronde; que la Patrie disperse les cendres des scélérats qui mettaient ses enfans en deuil, en réussissant les Pâris et la Cordé !...

Et vous, pères du peuple, Colonnes inébranlables des droits de l'homme, vous êtes prêts, sans doute, à devenir les martyrs de la Liberté; mais recevez l'expression de notre joie sur l'inexécution de l'horrible complot tenté contre les jours de Collot et Robespierre; recevez le serment des francs républicains, ils jurent de vous couvrir de leurs corps, ou de mourir sur les votres, plutôt que de se courber jamais sous le joug des rois,... Les tyrans !!!!! ils ne regneraient que sur des ruines... mais ils sont expirans... La Victoire est l'immortelle Compagne de la Liberté; et la République est vengée ».

BAUCHARD (*présid.*) [et 3 signatures illisibles]

## 12

Les citoyens composant la société populaire de Charbuy, district d'Auxerre, département de l'Yonne, écrivent à la Convention nationale qu'ils ont frémi d'indignation en apprenant qu'on a voulu attenter à la vie des membres du comité de salut public, et particulièrement à celle de deux vertueux républicains, Robespierre et Collot-d'Herbois. C'est encore, disent-ils, un crime qui part de nos ennemis extérieurs; mais leur infame projet n'a pas eu lieu: l'Etre-Suprême veille toujours pour protéger l'homme digne de la liberté.

Ils jurent de voler à Paris au premier signal pour se joindre aux Parisiens et défendre la représentation nationale contre les scélérats qui oseroient encore entreprendre de lui porter atteinte.

Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que son ouvrage, le bonheur du peuple, soit parfaitement consolidé.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Charbuy, 10 prair. II] (2).

« Législateurs,

Il vient de se commettre un grand crime; on a voulu attenter à la vie des membres du Comité de Salut public, et de la représentation nationale, un scelerat a osé attaquer un vertueux républicain et avait tenté d'en assassiner plusieurs par la foudre meurtrière. Cet infame projet n'a pas eu lieu. L'Etre Suprême veille et protégera toujours l'homme digne de la liberté.

Eh bien braves montagnards qui n'existés que pour consolider la liberté du peuple français, vous qui êtes les ennemis jurés des tyrans et des despotes, qui avez reuiny le vœu unanime de tous les républicains en faisant rouler dans la poussière les testes de toute lexeccrable famille Capet, restes a votre poste tachés de decouvrir les factieux qui employent les bras des assassins pour dechirer cette sainte liberté en lambeaux, que tous soient sous le glaive de la loy et que bien tot ils subissent les peines que meritent leurs atrocités.

Peuple de Paris qui avés acquis la gloire de l'immortalité qui successivement avés comme nous désiré la destruction des Batille, des trones et des roys, continués activement votre surveillance pour la conservation de la représentation nationale, vous qui [illisible] toutes les vertus républicaines formés un rempart de jacobins autour d'elle pour quelle ne soit plus ni ses membres la proie des forfaits; Si la Convention siege dans votre Paris vous devés en repondre a toute la France. Sans elle plus de liberté, la mort ou lesclavage serait pour nous a lordre du jour, Sil est necessaire de se reunir non a votre courage mais a votre force pour laugmenter, toutes les societes populaire de jacobins deputeront de tous les points de la Republique pour voller à la sureté du depôt sacré que les peuples vous onts fait.

(1) P.V., XXXIX, 324. J. Sablier, n° 1382.

(2) C 306, pl. 1165, p. 11.

(1) P.V., XXXIX, 324.

(2) C 306, pl. 1165, p. 12.